
Délibération relative aux projets de modification des limites de zones du hameau de Monniaz, n° 30078-523, et des hameaux du Petit et Grand Sionnet, n° 30076-523-525 sur la commune de Jussy

Vu le plan directeur cantonal 2030 et la fiche C05 du schéma directeur cantonal, préconisant la préservation des hameaux et le maintien de leur substance bâtie par le classement en zone de hameaux,

vu le plan directeur communal de Jussy, adopté par le conseil municipal le 7 mars 2011 et approuvé par le Conseil d'Etat le 15 juin 2011 qui recommande dans sa fiche de coordination A3 de préserver la substance patrimoniale des hameaux dans le cadre de la zone agricole,

vu la nécessité de mettre en œuvre un développement coordonné des périmètres de Monniaz et de Sionnet situés en zone agricole, de pouvoir maîtriser l'évolution de ces périmètres, de maintenir la valeur patrimoniale des sites,

vu la résolution RES01-2020 votée par le conseil municipal dans sa séance du 7 septembre 2020, décidant d'engager la procédure en vue de l'adoption des plans de sites et des modifications des limites des zones des hameaux de Monniaz et de Sionnet,

vu les enquêtes publiques n° 1975 et n° 1976 qui se sont déroulées du 28 septembre au 28 octobre 2020,

vu les observations reçues dans les délais impartis, ainsi que les réponses y relatives dont les copies ont été adressées au service des monuments et sites,

vu le traitement des observations et des courriers de réponses préavisé favorablement par la commission urbanisme du 22 février 2021,

sur proposition du Maire et des Adjoints,

conformément aux art. 30, al.1, lettre q, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et 16 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987,

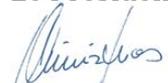
le Conseil municipal

DECIDE
à la majorité simple

par 9 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions
sur 13 conseillers municipaux présents à la séance

1. De préavis favorablement le projet de modification des limites de zones n°30078-523 du périmètre du hameau de Monniaz sur la commune de Jussy (modification du tracé des limites de la zone agricole et création d'une zone hameau) à Monniaz.
2. De préavis favorablement le projet de modification des limites de zones n°30076-523-525 du périmètre des hameaux du Petit et Grand Sionnet sur la commune de Jussy (modification du tracé des limites de la zone agricole et création d'une zone hameau) à Sionnet.

Le Président


Olivier Gros

Le Secrétaire


Christophe Mage

DELAI REFERENDAIRE AU 19 AVRIL 2021